



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 JANVIER 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 janvier 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 H 00.

#### Étaient présents :

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONVALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Est excusé et a donné pouvoir :** Brigitte LEYMBERGER à Marc SEBEYRAN, Olivier DUQUESNOY à David GARNERIN, Yves REHN à Jacques RIGAUD, Bruno SUBTIL à Philippe ARBONA

**Absent et représenté :** Gilbert FAURE par Martine CHODLEWSKI

**Absente :** Marie-Françoise PAUTRAS

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance : Mme Stéphanie FRAENKEL-LOCHART

<b>DELIBERATION N°8</b>	<b>Extension de la compétence « action sociale » et définition de l'intérêt communautaire</b>				
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Alain BALLAND</b>				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
131	135	135			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2017****EXTENSION DE LA COMPETENCE « ACTION SOCIALE » ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE****Exposé :**

En application de l'article L. 5211-41-3 III du Code général des collectivités territoriales, applicable à la création par fusion-extension de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale prévu à l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), et conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°DCDL-BCLI-2016336-0003 du 1er décembre 2016, décidant la création de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, par fusion de la communauté d'agglomération du Grand Troyes avec les communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Côteaux et l'extension aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis, la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole exerce à ce jour les compétences optionnelles dans les anciens périmètres correspondant à chacune des communautés ayant fusionné, et ce jusqu'à ce que la Communauté délibère sur ces compétences pour décider de leur restitution aux communes ou de leur extension à l'ensemble de son périmètre.

La Communauté d'agglomération n'est donc pas compétente pour intervenir en matière d'action sociale sur le périmètre des communes issues de la Communauté de communes des Portes du Pays d'Othe, car la Communauté n'était pas partie prenante à la fusion ; or cette communauté de communes disposait d'une compétence en la matière.

De façon très concrète, la Communauté d'agglomération est donc aujourd'hui compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire sur le territoire des anciennes communautés de Bouilly-Mogne-Aumont et Seine Melda Coteaux. S'agissant du contenu de cette compétence, ce sont les actions qui avaient été reconnues d'intérêt communautaire par les deux anciennes communautés qui demeurent exercées par la Communauté d'agglomération et ce jusqu'à ce que, dans un délai de deux ans au plus, la Communauté adopte sa définition d'intérêt communautaire ; en d'autres termes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Troyes Champagne Métropole est compétente dans les domaines suivants :

- Sur le périmètre correspondant à l'ancienne communauté Bouilly-Mogne-Aumont :

- les actions en faveur de la jeunesse : l'aménagement et la gestion de structures d'accueils collectifs de mineurs sans hébergement et d'accueil de loisirs ;
  - le portage de repas à domicile.
- Sur le périmètre correspondant à l'ancienne communauté Seine Melda Coteaux :
- La création, l'aménagement et la gestion des équipements des structures multi- accueils (deux micro-crèches) ;
  - La création et la gestion d'un réseau d'assistantes maternelles.

En revanche, Troyes Champagne Métropole n'exerce donc pas les compétences de l'ancienne Communauté de communes des Portes de Pays d'Othe qui intervenait, en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, dans les domaines suivants :

- la maison d'accueil pour personnes âgées (MARPA) située à Estissac, commune membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de Troyes Champagne Métropole ;
- création et gestion d'un réseau d'assistantes maternelles ;
- maison médicale.

Pour que ces activités relèvent de la Communauté Troyes Champagne Métropole, cette dernière doit étendre sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire » à l'ensemble de son périmètre pour ensuite définir les actions relevant de cet intérêt communautaire.

La Communauté doit en outre procéder à la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence action sociale, par un vote aux deux tiers du conseil communautaire, en réexaminant les définitions actuelles ; sur ce point, les choix retenus par les deux communautés de Bouilly-Mogne-Aumont et de Seine Melda Coteaux, qui concernent, comme les activités exercées par la Communauté de communes des Portes du Pays d'Othe deux pans essentiels de l'actions sociale que sont le soutien aux personnes en situation de dépendance ou de fragilité, d'une part, et les actions de soutien à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, d'autre part, conservent toute leur pertinence et impliquent un exercice intercommunal.

### **Décision :**

Dans ces conditions, il vous est proposé de délibérer afin de :

- **Etendre** la compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* » à l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole ;
- **Définir**, au sein de la compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* » de Troyes Champagne Métropole, comme étant d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- En matière de soutien aux personnes en situation de dépendance ou de fragilité :
  - la maison d'accueil pour personnes âgées (MARPA) implantée à Estissac
  - la création et la gestion de la maison médicale située à Estissac
  - le portage de repas à domicile sur le territoire des communes de Assenay, Bouilly, Cormost, Crésantignes, Fays-la-Chapelle, Javernant, Jeugny, Laines-aux-Bois, La Vendue-Mignot, Les Bordes-Aumont, Maupas, Lirey, Longeville-sur-Mogne, Machy, Montceaux-lès-Vaudes, Roncenay, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Pouange, Sommeval, Souigny, Villemereuil, Villery, Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal
  - le soutien sous forme de subventions aux associations intervenant en matière d'épicerie sociale et de distribution gratuite ou à vil prix de denrées alimentaires ou produits de première nécessité.
  
- En matière de soutien à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse :
  - les réseaux d'assistantes maternelles dont les locaux sont situés à Estissac et à Saint-Lyé
  - la participation à l'accueil des mineurs des communes de Assenay, Bouilly, Cormost, Crésantignes, Fays-la-Chapelle, Javernant, Jeugny, Laines-aux-Bois, La Vendue-Mignot, Les Bordes-Aumont, Maupas, Lirey, Longeville-sur-Mogne, Machy, Montceaux-lès-Vaudes, Roncenay, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Pouange, Sommeval, Souigny, Villemereuil, Villery, Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal au sein de la structure d'accueil collectif de mineurs sans hébergement et d'accueil de loisirs située sur la commune de Saint-Pouange
  - la gestion des deux micro-crèches de Barberey et Villechétif
  - un soutien sous forme de subvention aux associations en charge des actions d'animation sportive en faveur de la jeunesse sur le territoire des communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

*Affiché le 11 janvier 2017*